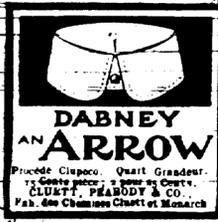


TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Abraham Katz vs Thomas J. Clark, procès exécutif de \$1,500. Louisiana Railway & Navigation Co vs Edward Hanson, expropriation. Le même vs Otto Knopp, expropriation. Mutual Building & Homestead Assn vs Emile Duvernoy, procès exécutif de \$900. Lilly E. Stubbs vs son époux, demande de divorce. Demande d'émancipation: Chas Etienne Gaston LeBreton. Succession ouverte: Mme Catherine Wetzel.



REUNION DES LAITIERS.

Environ deux cents laitiers de la ville se sont réunis hier soir dans le local de l'association, à l'angle des rues Poydras et Dryades et ont formé une nouvelle association dans le but de combattre l'ordonnance Dreyfous interdisant l'établissement de laiteries dans les limites de la Ville au commencement de l'année prochaine. La réunion a été appelée à l'ordre par M. PÉRIE. Il a dit que les laitiers avaient été convoqués dans le but de former une association d'opposition existant et de travailler dans l'intérêt des laitiers qui, à l'ordonnance en question, est mise en vigueur, seraient forcés d'abandonner leur industrie. Après une longue discussion il a été décidé que la nouvelle association serait connue sous le nom de 'Laitiers Protectors of Louisiana'. Une certaine de membres se sont immédiatement inscrits et les officiers suivants ont été élus: A. G. Swarfield, président; Louis Boesch, vice-président; J. N. Simons, secrétaire aux archives; A. P. Dupiquier, secrétaire aux finances; J. Kachel, trésorier; J. W. Carvallo, J. Grand marshal; M. Lacroix et N. Caroleau, gardiens.

FAITS DIVERS.

L'exportation des grains. L'exportation des grains par voie du port de la Nouvelle-Orléans a augmenté de 100 p. 100 par rapport à l'année dernière. Les exportations de blé ont été de 1,211,935 boisseaux supérieures à celle de 1904. Les exportations de maïs ont été de 704,309 boisseaux et pour l'avoine de 3,714,490 boisseaux. De grandes quantités d'orge destinées à l'étranger sont également expédiées de notre port et pour cette période l'augmentation a été proportionnellement plus grande encore. 1,061,972 boisseaux.

Expropriations.

La Louisiana Railway and Navigation Company demande à la cour civile d'ordonner l'expropriation de terrains situés dans l'ancien quartier des rues Julie, S. Robertson, Freret et Cypress et appartenant à Otto Knopp, Edward Hanson et Frank Carran. Ces terrains sont nécessaires à la compagnie et elle n'a pu s'entendre avec les propriétaires.

Inventaire.

L'inventaire de la Treasury Bay Oyster Company a été déposé par le liquidateur hier à la cour civile de district. Il est d'un montant total de \$7,079.46, se décomposant comme suite: bateaux, \$2,000; terrain, \$250; contenu de l'entrepôt et du magasin, \$210; bancs d'huîtres, \$3,000; réclamation contre la Dixie Oyster Company, \$125; argent comptant, \$149.46.

Excursion d'août à Bon Marché.

Le Southern Railway mettra en vente le 15 août, un jour seulement, des billets à très bas prix pour les lieux de plaisance sur les montagnes et les bords de la mer, bons pour le retour jusqu'au 3 septembre. Ce sera la dernière excursion à bon marché de cette saison. Pour renseignements adresser au bureau du Southern Railway, No 704 rue Commerce. J. C. ANDREWS, Agent des Voyageurs du Sud-Ouest.

HOTEL DE VILLE

Ayant appris qu'un grand bâtiment appartenant à l'avocat E. H. Farrar et situé à l'angle des rues St-Ferdinand et Royal, bâtiment loué à l'American Cigar Factory et dans lequel sont logés cent cinquante personnes, n'était pas pourvu des échelles de sauvetage requises par la loi, le maire Behrman a signifié le fait à M. Thos O'Connor, chef du service d'incendie. M. O'Connor a personnellement fait une enquête sur les lieux et a annoncé au maire qu'il avait occupé de se soumettre à la loi.

Le trésorier municipal Briede demande à l'avocat de la ville à qui incombent les frais de la compilation des noms de électeurs qui ont payé le "poll tax". La liste doit être fournie à la Nouvelle-Orléans par le Briede fait en ce moment préparer la liste des électeurs du précédent ward où une élection primaire se tient le 8 août prochain.

Les membres du comité des Ponts et Chaussées se sont réunis hier soir à l'Hôtel de Ville et ont discuté l'ordonnance de M. Eddy interdisant le passage sur les trottoirs et dans les places publiques. Pendant la réunion du comité les amateurs de ce sport ont fait une démonstration en patinant en nombre dans les couloirs de l'Hôtel de Ville et les rues voisines. L'ordonnance de M. Eddy a été repoussée à l'unanimité.

LE COTON.

L'état du coton dans les champs est resté durant le mois de juillet à peu près aussi prospère que durant le mois précédent. Le rapport du département de l'Agriculture de Washington accuse une moyenne de 42.9 pour cent contre 43.3 en juin. Le rapport pour le mois de juillet 1905 indiquait une moyenne de 42.9, une diminution de 21 pour cent sur le mois précédent. Le coton de cette année a donc moins perdu que celui de l'année dernière. Les récoltes de l'année dernière ont été de 12,276,000 balles. La situation peut évidemment changer, et les spéculateurs auraient peut-être tort de faire trop grand fonds sur le rapport du département de l'Agriculture. Mais le coton n'en a pas moins subi une certaine baisse hier.

La grève du Southern Pacific

Les grèves des ouvriers des ateliers de la compagnie de chemin de fer Southern Pacific est entrée dans une nouvelle phase hier par l'arrivée de cinquante hommes n'appartenant pas à l'union. L'arrivée de ces ouvriers a surpris personnellement, car chacun s'attendait après l'ultime refus adressé aux grévistes il y a quelques jours. Les murs d'enceinte des ateliers du Southern Pacific ont été renforcés et garnis de fils de fer barbelés ces jours derniers, de façon à résister à toute attaque. Un grand meeting va être tenu aux Elmira Pleasure Grounds dans quelques jours, et peut-être produira-t-il quelque chose de nouveau. Mais l'arrivée d'ouvriers n'appartenant pas à l'union pour remplacer les grévistes ne semble pas de nature à amener prochainement une entente.

Toute Femme. Marvel Whirling Spray. Marvel Company, New York. Max Samson, 117 rue Canal. Katz & Berthoff, 732-4 rue Canal.

RECONNAISSANT AU CULCURA

Pour Soulagement Instantané et Guérison Rapide d'Humeurs Ecailleuses et Ulcérées avec Démangeaisons Jour et Nuit.

SOUFFRANT DES MOIS

"Pendant des mois j'ai eu le visage et le cou couverts de plaies affreuses; des croûtes s'y formaient; souvent de terribles démangeaisons jour et nuit, et ne détachant, laissant couler du sang et de la matière. J'avais essayé de nombreux remèdes, mais le mal empirait, je commençai l'usage du Culcura immédiatement, et quand j'en eus fait usage de deux boîtes de Savon Coteau et de trois boîtes d'Onguent je fus complètement guéri. Mlle Nellie Vander Wiels, Lakeside, N. Y."

EXPOSITION A BORDEAUX.

Nous recevons du Consulat de France de notre ville communication des lignes ci-dessous qui s'expliquent d'elles-mêmes et auxquelles nous nous empressons de donner place, sachant l'intérêt qu'elles inspirent à nombre de nos lecteurs. Ces lignes ne donnent qu'une idée générale de ce que sera cette Exposition; mais le consulat possède toutes les informations relatives à l'entreprise et les fournira à qui les lui demandera.

VILLE DE BORDEAUX

Exposition Maritime Internationale. (Mai-novembre 1907.)

Organisée par la Ligue Maritime Française sous le patronage officiel du Gouvernement Français, du Conseil Général de la Gironde, de la Municipalité et de la Chambre de Commerce et de la Société Philomathique de Bordeaux.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Dispositions générales. Art. premier. — Une Exposition maritime internationale sera ouverte à Bordeaux le 1er mai 1907, par les soins de la Ligue Maritime Française, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 17 décembre 1905.

Art. 2. — L'Exposition sera installée sur la grande place des Quinconces. Elle aura une durée d'environ six mois. L'ouverture et la fermeture pourront être avancées ou retardées, sans pouvoir donner lieu à indemnité.

Art. 3. — Cette Exposition est faite sous le patronage officiel du Gouvernement français et avec le concours de l'Etat, du département de la Gironde, de la Municipalité, de la Chambre de Commerce et de la Société Philomathique de Bordeaux.

Art. 4. — L'Exposition est ouverte à tous les pays. Elle recevra toutes les productions industrielles, agricoles ou artistiques qui se rapportent à la marine.

Art. 5. — Pendant la durée de l'Exposition, le commissariat général de l'Exposition se propose de convoquer des congrès, concours et conférences sur les questions intéressant la Marine, la Science, l'Art, l'Industrie, le Commerce, l'Economie sociale. Il s'efforcera aussi d'organiser des fêtes, Richard.

Art. 6. — Le commissaire général adjoint assiste le commissaire général et le remplace en cas d'absence. Art. 7. — Des comités spéciaux de groupes et des comités de fêtes seront ultérieurement constitués. Art. 8. — Chaque pays étranger participant à l'Exposition étrangère, auprès du commissaire général, un commissaire spécial chargé de représenter auprès de lui les exposants étrangers. Art. 9. — L'Exposition sera constituée en "entrepôt réel" en conséquence, les produits exposés seront affranchis des droits de visite, de douane et d'octroi.

Jury, récompenses.

Le Jury d'examen sera composé de représentants les plus autorisés des sciences, des arts et de l'industrie, soit en France, soit à l'étranger. Il sera nommé, moitié par les exposants et moitié par l'Administration de l'Exposition. Le Jury statuera de toutes les garanties qu'il jugera nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il aura le droit d'exclure du concours tout exposant qui aurait tenté de surprendre sa bonne foi. Un jury supérieur sera institué pour juger les réclamations qui pourraient se produire. Les récompenses consisteront en diplômes, d'honneur, de médailles d'or, d'argent, de bronze, et en mentions honorables.

Art. 10. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 11. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 12. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 13. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 14. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 15. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 16. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

Art. 17. — Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

DECES.

CHERVILLY. Décès de M. le comte de Cherville, 92 ans, le 2 août 1906. M. de Cherville, ancien député de la Seine, a été inhumé à Cherville, le 3 août 1906. M. de Cherville, ancien député de la Seine, a été inhumé à Cherville, le 3 août 1906.

JOHN BONNOT,

Entrepreneur de pompes funèbres. Maoni Bonnot, Directeur. No 623 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1048.

F. LAUDUMIEY & CO.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres. 1108 et 1112 Nord Remparts. Nous faisons de l'embaumement sans odeur. Téléphone No 1048.

ADER & MOTHE,

Les Seuls Entrepreneurs Français de la Ville-Orléans. 817 rue Toulouse. Téléphone No 4376.

PETITES ANNONCES.

Demander - Servants pour ménage. Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-7. Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

AVIS AUX NAVIGATEURS - LEO PONTCHARTRAIN.

Le Secrétaire de la Guerre ayant approuvé les plans de reconstruction du pont tournant de la Gironde, les navigateurs sont priés de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte ainsi qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant: Jacques Abadie, S. M. Jean Joseph Barthé, S. M. Antoine Baptiste Bonnacerré, S. M. Antoine Joseph Coste, S. M. Jean Marie Louis Couët, S. M. Jean Baptiste Daris, S. M. Jean Bernard Lay, S. M. Emile Mailho, S. M. Jean Cyrien Porte, S. M. Pierre Victor Meymont ou Naynard, Aff. de S. Famille Loustalot de Pau, A. J. oct-1905

DEMANDE EMPLOI.

Une dame française, mariée de plusieurs années, venue de Paris, France, serait désireuse de trouver une occupation, soit pour enfants ou pour jeune fille. Pour références, s'adresser au juge Albert Voorhis, avocat, 21 rue Carondelet. 13 juillet.

MONONGANELA RIVER

CONSOLIDATED COAL & COKE CO. PAUL HENRIEUX, Agent. CHARBON GROS ET DETAIL. Les Commandes des Familles Indiennes. La Fourrière de Charbon aux Indiens. Remarque: à des Prix Modiques. Attention: En Ville sur la Lave, au pied de la rue Race, Phone 958; à Alger au Dry Dock, Phone 38; Bureau en Ville. Rue Carondelet 315, PHONE 576. 1er oct-1906

AMUSEMENTS.

WEST END TOUS LES SOIRS. Fischer's Military Band. Ward Trio. Hodris & Presson. DeMora & Graceta. Nellie Florida. Kinodrome. REGIE HERBERTS... 10 CENT. En vente à travers les magasins de Fischer & Ward. 29 juil-06

MOTEL ET RESTAURANT DE WEST END.

T. TRANCHINA. Propriétaire. Tous les plats de la saison, plats et suppers servis. PRIX RATIONNABLES. 5 juil-06

MANDVILLE, LEWISBURG ET MANSVILLE. STEAMER NEW CAMELIA.

Commencant le 3 mai 1906. Parture de MILNEBURG à l'arrivée des trains de la gare de New Orleans à la gare de Mandville. Tous les jours (sauf le dimanche et le mardi) à l'arrivée du train de 6 heures p. m. A l'arrivée, quatre Matins tous les jours à 40 heures p. m. L'eau et le temps le permettent.

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris, Bordeaux, Nantes, etc. Partant tous les jours à 10 h. A. M. De quel No 43. Rivière du Nord, plus de la rue Maréchal.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE. S. S. MEXICO.

Passage de Première Classe - \$50.00. Passage d'Entrepôt - \$37.00. FRANK J. ORFILA, Agent général de la Compagnie. No 602 rue Commerce, bâtiment Heaton. 1er août-06

Tous les Trains Courent Maintenant Selon le Tableau.

Bégulier - SUB LE. TEXAS PACIFIC RAILWAY. Le même qu'avant la quarantaine. L'express California et Texas quitte à 8:55 heures a. m. Le train local pour New Orleans à 9:55 heures p. m. et le train express pour Shreveport, Monroe et Little Rock à 6:30 p. m. BUREAU DES BILLETS, 307 RUE ST-CHARLES. 1er août-06

Excursions du Dimanche à Ben Marobé.

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad. Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. et 8:15 p. m. J. S. LAUREY, Surintendant. 17 oct-06

Do drama qui bouleversa ma jeunesse, j'ai gardé un souvenir ennuissant, que mélanolique trinité ble. Je réassemble à ces gens, atteints d'un mal incurable, que le temps engourdit cependant, et qui vivent, sans cesse aux aguets, dans la crainte d'un retour offensif. — Un autre amour, Richard, n'acheverait-il pas la guérison? — Je suis incapable d'aimer désormais, ma pauvre Denise. Le voudrais je que je ne pourrais pas! J'ai vu, pendant mon séjour à la Havane, les plus belles, les plus ardentes fleurs des tropiques; il m'eût suffi d'un geste pour les cueillir. Ce geste je ne l'ai pas fait. Je suis atteint d'une insensibilité absolue, mon cœur ne peut plus s'émeouvoir depuis que le souvenir d'une douce enfant me passe devant les yeux. — Il existe donc vraiment des passions éternelles? — En avais-tu douté? Maintenant s'en avère. — Tu n'as rien d'autre que toi tout à l'heure, que je ne me plains pas. Le seul sentiment cruel qui me soit resté est celui-ci, mais je m'efforce d'y songer le moins possible. Je m'irrite et m'affole toujours quand je me dis que je ne saurais jamais pourquoi Marie-Thérèse s'est tuée.

Que de nuits je passai les yeux grands ouverts, roulé dans ma couverture, n'ayant au-dessus de ma tête que le ciel immense! Que de nuits je passai l'esprit tendu sur cette énigme, cherchant vainement à en découvrir la solution. Complaisant, Lopez veillait près de moi... Nous cherchions ensemble... nous n'avons pu trouver. Ce secret, il me faudra attendre d'être mort pour le connaître. Et son corps, son pauvre petit corps, qu'est-il devenu? Où est allé? Où blanchissent les ossements de ma bienaimée? Rien! rien, rien! Après tout, se reprit au bout d'un instant Richard, cela vaut mieux ainsi peut-être. Ne l'ayant pas vu morte, j'ai parfois de étranges illusions. Je rêve, oui, souvent j'ai rêvé que je la revoyais plus belle, aussi aimante, et je puis dire que ces rêves m'ont donné d'innommables joies. En mon être, une félicité inouïe se répandait. Je la tonais dans mes bras, serrée... et je soupirais: "Enfin, c'est vrai cette fois elle est revenue de son long voyage, je la retrouve, ce n'est point un songe!" Telle était l'intensité de mon rêve qu'un réveil j'éprouvais encore une grande sensation d'allègement. Hélas! mon bonheur, avec le jour, s'évanouissait en

Et toi que feras-tu? — Mais... je compte retourner à la Havane d'ici quelque temps. Je suis heureux d'avoir revu la France une dernière fois, car à présent je ne reviendrai plus... je terminerai mes jours là-bas. — As-tu raison, tu es sage. Après avoir connu les vastes horizons, la vie libre, tu ne saurais t'accoutumer à l'existence mesquine que l'on mène ici. — Mais toi? toi?... faut-il donc te laisser seule dans cette demeure, auprès de ces tombes? Mon cœur se révolte à cette pensée, ma raison s'y refuse. J'ai pu vivre sans ta présence huit années, chère Denise, chère sœur en souffrances; à présent que je viens de te retrouver je sens qu'il me serait cruel de demeurer loin de toi. Partons ensemble... nous nous en irons, laissez-nous le passé... Un diable t'attend à la Havane; que de fois nous avons parlé de toi! Il me vantait ta grâce, tes vertus. Tous les parties qui se sont offerts, il les a repoussés, parce qu'il t'aimait... Je n'ai pas eu besoin qu'il me l'avoue pour m'en convaincre. C'est un noble cœur, une âme d'élite. Viens, apprendre à le connaître, à l'estimer... et, à ton tour, tu l'aimeras. — Jamais! tu feras d'une voix sourde, je ne veux pas me laisser, Richard. Je ne souhaite qu'une chose: demeurer ici, et mourir, quand l'heure sera venue. — Tu acceptes que nous nous séparions éternellement? s'exclama le fils de la morte. Tu préfères la solitude à ma présence? Tu ne m'aimes donc plus, Denise? — Si, je t'aime; mon affection pour toi est toujours aussi vive, et naguère, c'est avec une joie bien grande que j'en ai accepté l'offre. J'acceptais même cet avenir, le seul qui me fût offert. Mais... ce n'est pas ma faute... j'éprouve aujourd'hui une appréhension invincible à l'idée de partir. Je suis devenue vieille et maigre, vois-tu, ajouta la jeune fille, dans un navrant sourire; pardonne-moi. — Tu pardonnerais? Tu me pardonnerais? murmura Richard. — On devient égoïste avec l'âge... Je me suis accoutumée à cette demeure, à ces horizons que mes yeux voient sans cesse depuis huit ans... Il m'est insupportable de penser que je pourrais changer ma vie. J'ai des goûts simples, tu le sais; grâce à toi, Joseph peut se retirer et vivre tranquille dans son pays; régle cela je te prie avant de repartir. — Quoi, tu refuses même de garder ce vieux serviteur?

Denise, reprit-il gravement après un court, un angoissant silence, Denise, je t'adjure d'être franche. Sur ton visage pâle, je vois une expression désenchantée, dans ton regard se lit une douleur profonde... Ils sont éloquentes, trop éloquentes tes yeux, ils parlent de désespoir... Ne nie pas. J'ai passé par là... Denise, pour que tu t'obstines à rester ici, il faut qu'un raisonnement t'y contraigne, et cette raison c'est... — C'est? répéta la malheureuse jeune fille dans un long cri d'angoisse. — Quelle idée? Va, tu n'yiras rien, dans mes yeux. — Laisse, laisse, je t'en prie, s'il est vrai que tu m'aimes toujours. Je veux savoir la vérité... je sens que tu me caches quelque chose. — Tu plaisantes, je pense! Je n'ai rien à cacher! — Il m'est impossible de t'imaginer ingrate, reprit Richard, et cependant tu le parais. Alors que je te réclame, que je veux te voir à mes côtés, comme une sœur, tu refuses, préférant une vie solitaire, un abandon complet à mon amitié. — C'est de la déraison, je ne te crois pas! Oh! tu n'as beau chercher à détourner la tête... je verrai quand même!

MONONGANELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO. PAUL HENRIEUX, Agent. CHARBON GROS ET DETAIL. Les Commandes des Familles Indiennes. La Fourrière de Charbon aux Indiens. Remarque: à des Prix Modiques. Attention: En Ville sur la Lave, au pied de la rue Race, Phone 958; à Alger au Dry Dock, Phone 38; Bureau en Ville. Rue Carondelet 315, PHONE 576. 1er oct-1906